

Circonscription BORDEAUX CENTRE

Présents

Présidente : Christine LASSARTESSE

Éducation nationale :	Mmes WADOUX, JOURZAC, DEGUIL, COTONNET, BENAYOUN, MADELPECH, DUBREUIL, FABRE, JARDRI, DIARRA Ms. CHOPIN, GAVINO
Mairie :	M. BLANC, maire-adjoint du quartier Chartrons, Grand Parc, Jardin public
Représentants parents d'élèves :	Pour la PEEP : Titulaires → M. BEAUDOUIN, Mme AUBERT, Mme NOBLE ROLLAND, M. JEANDOT, Mme CAMERINI, Mme DOUWS, M. JEANNOT, Mme ROUAULT DAPP, Mme GACHET, Mme PILLIN, Mme DE VISME, Mme CHEVALIER Suppléants → Mme DURAND BERTHELIER, Mme VAUTIER, Mme DE FERMOR, Mme MICHAUD BRONDY
Invités :	Mme RICHOU, responsable de site Mme LAFOURCADE, responsable Chantecler

Excusés

M. CHACON, inspecteur de l'Éducation nationale

M. BORRAS, DDEN

M. GAVINO, enseignant

Mme MUYS, psychologue scolaire

Mme BOUKHETÂCHE, responsable Chantecler

Début du conseil d'école : 17h40

Secrétaire de séance : Mme FABRE

ORDRE DU JOUR

- a) Règlement intérieur du conseil d'école
- b) Présentation des membres du conseil d'école
- c) Résultat des élections des représentants de parents d'élèves

Éducation nationale

I. Fonctionnement de l'école

- a) Règlement intérieur de l'école, Charte de la Laïcité et Charte de la Diversité
- b) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire
- c) Présentation du plan de continuité pédagogique
- d) Sécurité à l'école
- e) Aménagements et travaux
- f) Bilan financier de la coopérative scolaire pour l'année 2023-2024
- g) Communication Parents / Enseignants / Direction

II. Projets et vie de l'école

- a) Projets et actions de classe en lien avec le projet d'école
- b) Accueil périscolaire

III. Parcours de l'élève

- a) Dispositifs d'aide et d'accompagnement
- b) Enseignements Internationaux de Langues Étrangères (EILE)

Mairie

Parents

a) Règlement intérieur du conseil d'école

Mme LASSARTESE, directrice, présente à l'assemblée un résumé du règlement intérieur du conseil d'école - *texte de référence : Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires Article D411-1 à D411-9, créé par Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. (V).*

Le conseil d'école se compose de :

- la directrice de l'école, présidente
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école
- le délégué départemental de l'éducation nationale.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, M. CHACON, assiste de droit aux réunions.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école :

- les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnés plus haut
- le médecin scolaire
- les représentants des activités périscolaires

Le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués à l'école, conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire)
- adopte le projet d'école
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Les réunions du conseil d'école doivent être un lieu d'échanges constructifs. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers ni un lieu de polémique ou de règlement de comptes.

Les représentants de parents s'engagent à représenter les autres parents d'élèves jusqu'aux élections de l'année scolaire prochaine.

Le Conseil d'école se réunit au moins trois fois dans l'année sur un ordre du jour fixé par la directrice selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil.

Les membres du Conseil d'école devront adresser à la directrice quinze jours au moins avant la date de réunion du Conseil d'école, les questions qu'ils souhaitent voir mises à l'ordre du jour.

b) Présentation des membres du conseil d'école

Présentation de Mme FABRE, enseignante nommée sur l'école à la rentrée 2024, et des représentants de parents d'élèves nouvellement élus.

Mme LASSARTESE informe que les associations de parents d'élèves disposent du droit d'informer, de communiquer, de disposer de moyens matériels d'action (boîtes aux lettres, panneaux d'affichages, éventuellement locaux) ; de diffuser des documents permettant de faire connaître leur action ; d'intervenir, pour les organisations représentées au conseil supérieur de l'éducation, au conseil académique et au conseil départemental de l'éducation nationale, dans toutes les écoles et tous les établissements d'enseignement publics.

Elle ajoute que le DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale) est désigné par l'Inspectrice d'académie - Directrice académique des services de l'éducation nationale, pour 4 ans, après avis du Conseil départemental de l'Éducation nationale. Il a une fonction officielle inscrite dans le Code de l'éducation. Il exerce une mission de coordination et de conciliation. Il veille au respect de la laïcité au sein de l'établissement scolaire et à la sécurité des enfants et des enseignants.

c) Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

L'école élémentaire Montgolfier se compose, cette année, de 11 classes et d'un dispositif UPE2A (Unité Pédagogique des Élèves Allophones Arrivants). Ainsi, conformément au règlement intérieur du conseil d'école, 12 représentants de parents d'élèves peuvent siéger au conseil d'école. Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2024.

Inscrits : 482 Votants : 308 Blancs ou nuls : 39 Suffrages exprimés : 269
Taux de participation : 63,9% (≈ 4% de plus que l'année dernière) Sièges pourvus : 12

Élus PEEP :

Titulaires → M. BEAUDOUIN, Mme AUBERT, Mme NOBLE, M. JEANDOT, Mme CAMERINI, Mme DOUWS, M. JEANNOT, Mme ROUAULT DAPP, Mme GACHET, Mme PILLIN, Mme DE VISME, Mme EYGRETEAU CHEVALIER

Suppléants → Mme DE FERMOR, Mme PARSAL, Mme PAUL, M. DROUET, Mme DURAND BERTHELIER, Mme ABOUAÏS, Mme VAUTIER, Mme BELLAÏCHE, Mme BRONDY, Mme FOURNEAU, Mme BRIDELANCE, M. LE DIMNA

Intervention M. BEAUDOUIN : les parents élus demandent à la Mairie de mettre en place le vote électronique dans les écoles. Il ajoute que cette modalité de vote devrait être mise à disposition par l'Éducation nationale.

Éducation nationale

I. Fonctionnement de l'école

a) Règlement intérieur de l'école, Charte de la Laïcité et Charte de la Diversité

Distribution du règlement intérieur à chacun des membres du conseil.

Mme LASSARTESSSE précise que la Charte de la Laïcité est annexée au règlement intérieur et que celle-ci devra être signée par chaque parent. Le conseil des maîtres propose les modifications suivantes :

Partie Élèves

*Modification 1 : 2. Respecter autrui et se respecter soi-même

« - protéger ceux qui se font chahuter en allant en parler à un adulte » à la place de « - protéger ceux qui se font harceler en allant en parler à un adulte »

*Modification 2 : Partie Élèves

Suppression du paragraphe « Concernant les jeux de ballon, ils sont autorisés selon les règles suivantes :

- sur le plateau sportif sous la surveillance d'un adulte
- uniquement avec des ballons mousse
- par groupe de 14 élèves maximum et d'un même niveau de classe.

Ils se dérouleront sur quatre matinées et un après-midi. Les jeux de ballon ne seront pas autorisés les jours de pluie. »

*Ajouts : « Les jeux de ballon sont interdits dans les salles sauf sous l'encadrement d'un enseignant. » et « Pour les temps d'accueil du matin et du soir, les jeux avec ballon type basket sont autorisés et sous la responsabilité d'un animateur encadrant un groupe d'élèves. »

Intervention Parents : Les ballons en mousse sont-ils aussi interdits ? L'équipe enseignante répond que les élèves ne les demandent pas.

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité.

Mme LASSARTESSSE présente à l'assemblée la Charte de la Diversité illustrant le principe d'inclusion scolaire.

b) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire

Afin de prévenir, détecter et traiter les situations de harcèlement, plusieurs mesures sont mises en œuvre au niveau de l'école :

- un plan de **prévention** s'appuyant sur une analyse préalable du contexte de l'école et accompagné d'actions ;
- une surveillance active des élèves sur tous les temps ;
- l'engagement de l'école dans le programme pHARe (label niveau 1) avec 10 heures annuelles d'apprentissage pour les élèves du CP au CM2, des temps forts tels que *La journée nationale de lutte contre le harcèlement*, le *prix Non au harcèlement*, des ateliers de sensibilisation à destination des parents (niveau CP : harcèlement scolaire, niveau CM1/CM2 : internet et les réseaux sociaux) ;
- une coordination temps scolaire / temps périscolaire (harmonisation des pratiques) ;
- un protocole de prise en charge des situations de harcèlement incluant la responsabilité du traitement, les modalités du traitement, les mesures de protection à prendre, le suivi post-événement ;
- l'utilisation de la plateforme Faits établissements pour signaler toute situation de harcèlement.

Intervention Parents : Qu'est-ce qui va faire que la directrice va déclencher le protocole ? Mme LASSARTESSSE répond que le protocole est déclenché dès qu'elle ou un membre de l'équipe éducative est informée de l'existence de faits pouvant éventuellement relevés de harcèlement soit par la victime, d'autres enfants, un adulte de l'école, ...

Elle ajoute que tout au long de la procédure, les informations sont partagées avec l'ensemble de l'équipe éducative. La directrice mène plusieurs entretiens (élève victime, élève auteur) → recueillir des informations, rassurer, protéger. Des observations peuvent alors être réalisées, sur plusieurs jours et sur tous les temps de la journée, à partir d'une grille précise de signaux. Si les faits s'avèrent être répétés, la directrice rencontre les parents. Elle procède à un suivi régulier des élèves et tient les parents informés.

La psychologue scolaire, le médecin scolaire, l'équipe de circonscription et l'équipe départementale peuvent intervenir selon les situations.

L'équipe enseignante bénéficiera cette année de 18 heures de formation pour le programme pHARe et Laïcité. Mme LASSARTESSSE soumet au vote le protocole de prise en charge des situations de harcèlement. Il est adopté à l'unanimité.

c) Présentation du plan de continuité pédagogique

Chaque école est dotée d'un plan de continuité pédagogique permettant d'anticiper au mieux d'éventuelles fermetures d'établissements ou de classes quelles qu'en soient les causes. Il fait l'objet d'une révision annuelle.

Ce plan de continuité pédagogique regroupe les modalités d'organisation retenues pour la mise en œuvre d'un enseignement « hybride » et « à distance » et articule les dimensions pédagogique, numérique et matérielle.

Mme LASSARTESSSE présente à l'assemblée le plan de continuité pédagogique prévu par l'équipe enseignante :

- le **volet matériel** se compose d'un état des lieux des équipements de l'école (tableaux numériques, ordinateurs, tablettes, photocopieurs), d'un recensement des familles qui sont en situation de rupture numérique, des enseignants sans équipement numérique, des ressources mobilisables et des coordonnées des parents
- le **volet numérique** prévoit les moyens d'informations aux familles (coordonnées de l'école, moyens de communication), aux enseignants (outils institutionnels)
- le **volet pédagogique** prévoit la mise en place de tests et d'ajustements à apporter.

d) Sécurité à l'école

La commission de sécurité s'est réunie le 1^{er} octobre 2024 et a donné un avis défavorable à la suite du dysfonctionnement du Système Sécurité Incendie. Des réparations ont été effectuées depuis. Mme LASSARTESSSE ajoute que le rapport de mise en conformité de la centrale SSI ne lui a pas été communiqué.

Intervention M. BLANC : Le rapport doit être dans l'école.

Intervention Parents : Quelles sont les conséquences du non fonctionnement ?

Mme LASSARTESSSE explique que lors de la commission de sécurité, la sirène incendie ne s'est pas enclenchée au moment de la coupure de courant alors que la centrale dispose d'une batterie lui permettant de fonctionner en toute situation.

Intervention M. BLANC : Tous les 3 ans, une commission de sécurité est organisée dans tous les lieux publics. Si un dysfonctionnement est constaté, les pompiers donnent un avis non favorable pour le maintien de la sécurité. L'établissement peut être amené à être fermé. Des mesures de substitution doivent être prises pour que l'activité puisse se poursuivre en toute sécurité.

Une contre-visite est d'ores et déjà fixée. M. BLANC s'engage à ce que le rapport de la société Eiffage, responsable de l'installation de la centrale SSI, soit communiqué le plus tôt possible.

Mme LASSARTESSSE ajoute que les mesures compensatoires sont : la corne de brume, le téléphone portable et éventuellement le microphone.

→ Mercredi 16 octobre 2024, Mme LASSARTESSSE a reçu par voie électronique l'attestation rédigée par la société Eiffage stipulant la conformité et le bon fonctionnement de la centrale SSI. Elle a informé l'ensemble des personnes concernées.

Exercice d'évacuation le mardi 24 septembre. Deux autres exercices sont prévus jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) attentat-intrusion, le 15 octobre 2024.

Exercice PPMS Risque majeur au cours du 2^{ème} trimestre.

Pour information, la salle multi accueil, située Rue Mandron, accueille depuis le mois de septembre des associations, en dehors des horaires d'école. Des conventions sont signées.

e) Aménagements et travaux

- Les rideaux ont été changés dans les salles de classe e17, e18 et e19.

- Les caméras et interphones fonctionnent à nouveau dans le bureau de la directrice et dans la salle périscolaire. Le visiophone du bureau de la RDS ne fonctionne pas correctement. Mme LASSARTESSSE demande qu'un second visiophone soit placé dans le bureau de la directrice du périscolaire. Ce dernier point avait été acté lors de la commission de sécurité en 2023/2024.

Intervention des enseignants : il est signalé que lors d'une coupure électrique, la porte de l'impasse Luckner s'ouvre.

- En cours de réalisation :

- pose ou changement des serrures des portes de classes e20 et e21
- remise en fonction de l'ascenseur
- entretien des toitures en 2025 (une visite préparatoire a eu lieu le 26 septembre 2024).
- M. BLANC a demandé un nettoyage des vitres de l'école.
- déploiement des badges

Intervention des enseignants : de nombreuses toilettes ne fonctionnent pas, y compris des toilettes neuves.

Mme LASSARTESSSE renouvelle sa demande d'équipement d'un ordinateur pour la bibliothèque et la gestion du prêt de livres.

Intervention Parents : Il faudrait poser des barrières plus hautes autour du plateau sportif et un filet qui le recouvre pour permettre des jeux de ballons. Le plateau est sous-utilisé.

Concernant les vêtements non récupérés, la directrice informe qu'au regard de leur nombre et avec les problèmes de stockage et d'hygiène que cela entraîne, dorénavant, à chaque fin de période, ceux-ci seront donnés à une association.

f) Bilan financier de la coopérative scolaire 2023-2024

La parole est donnée aux enseignantes responsables du bureau de l'APEM (Association Pédagogique de l'École Montgolfier) :

Mme COTONNET (présidente), Mme BENAYOUN (trésorière), Mme WADOUX (secrétaire).

Bilan fin août 2024 : 3500€ - Depuis septembre 2024 : 4400€

Cet argent va permettre de dédier 10€ par élève, qui n'avaient pas été donnés l'année dernière, et 6€ par élève pour financer des sorties.

g) Communication Parents / Enseignants / Direction

Les moyens de communication mis à disposition des parents sont le cahier de liaison, la messagerie électronique de l'école (ce.0330489c@ac-bordeaux.fr) et/ou des enseignants ainsi que le téléphone de l'école (05.57.87.21.33).

Les parents peuvent prendre connaissance des acquis et progrès de leurs enfants, entre autres, à partir du Livret Scolaire Unique (LSU), accessible en ligne via la plateforme EduConnect pour laquelle des identifiants de connexion ont été par la directrice.

Des réunions de rentrée ont été organisées dans chaque classe.

Plus particulièrement, dans le cadre des évaluations nationales qui se sont déroulées début septembre pour toutes les classes du CP au CM2, les enseignants informeront individuellement les parents des résultats.

II. Projets et vie de l'école

a) Projets et actions de classe en lien avec le projet d'école

La directrice donne la parole à ses collègues pour une présentation de leurs projets de classe.

*CPA (Mme WADOUX) → approche de l'art contemporain avec le CAPC, biodiversité avec la Maison du Jardinier, voyage scolaire à la Dune (2 nuitées), tutorat CP/CM2 en production d'écrits, ateliers jeux mathématiques/arts plastiques/lecture avec les classes de Grande Section et sortie de fin d'année en juin

*CPB (Mme JOURZAC) → théâtre avec le TNBA, voyage scolaire à la Dune (2 nuitées), ateliers jeux mathématiques/arts plastiques/lecture avec les classes de Grande Section et sortie de fin d'année en juin

*CP/CE1 (Mme DEGUILL) → découvert de la nature et observation des arbres à l'écosite des Barails, voyage scolaire à Lacanau, sensibilisation à l'architecture avec Arc en Rêve et CAPC, biodiversité avec la Maison du Jardinier

*CE1 (Mme COTONNET) → découvert de la nature et observation des arbres à l'écosite des Barails, voyage scolaire à Lacanau, projet Autour du Monde, sorties (CAPC, Museum)

*CE2A (Mme BENAYOUN) → découvert de la nature et observation des arbres à l'écosite des Barails, classe de découverte surf à Lacanau, sorties (Archives départementales, auditorium, animation sur la Garonne)

*CE2B (Mme MADELPECH) → découverte de la nature et observation des arbres à l'écosite des Barails, création musicale contemporaine autour des fontaines Tourny, classe découverte surf à Lacanau, projet musical avec « La fabrique à musiques » et concert en fin d'année

*CM1A (M. CHOPIN) → récit photographique avec le journal Sud-Ouest et l'union des DDEN 33, classe voile, création d'un journal d'école avec la classe de CM2B

*CM1B (Mme DUBREUIL) → étude du patrimoine (la cathédrale de Bordeaux), classe voile

*CM1/CM2 (Mme FABRE) → Les droits de l'enfant avec l'UNICEF, Les petits champions de la lecture, course du Vendée Globe, classe voile, CM2 en résidence au collège à confirmer

*CM2A (Mme JARDRI) → Les petits champions de la lecture, CM2 en résidence au collège à confirmer, sorties (animation autour de la Garonne)

*CM2B (M. GAVINO) → création d'un journal d'école, Les petits champions de la lecture, étude du patrimoine et architecture (la flèche Saint-Michel), course du Vendée Globe, CM2 en résidence au collège à confirmer

*UPE2A (Mme DIARRA) → création d'un album plurilingue dans le cadre du concours CRéAFaLaC (intégration des parents pour sensibiliser aux différentes langues), animation d'un atelier OEPRE (à destination des parents)

Intervention Parents : Présentation du Grand prix des jeunes lecteurs de la PEEP / Prix des jeunes dessinateurs / concours informatique CM1-CM2 (algorithmie)

Les parents proposent qu'un 3^{ème} événement dans l'année prenne la forme d'une tombola.

Intervention Parents : une maman a présenté aux parents élus une facture de cantine. Ils demandent vers quelle(s) personne(s) l'orienter pour l'aider à gérer ces factures.

M. BLANC répond qu'il faut faire remonter au service scolarité de la mairie.

Mme LASSARTESE ajoute, pour l'ensemble des classes de l'école :

- le projet de marrainage avec l'association musicale Éclats se poursuit pour la seconde année ;
- le projet Chorale est également reconduit cette année avec pour cheffes de chœur Mmes MADELPECH et LASSARTESE ;
- reconduction du cross solidaire au mois de juin (association à définir).

- temps de soutien proposé aux élèves du CE1 au CM2, après la classe, dans le cadre du PACTE. Enseignants concernés : M. CHOPIN, Mmes COTONNET et WADOUX.

Intervention M. BLANC : Il informe l'assemblée d'un projet de végétalisation de la rue Saint Maur avec des bancs. Les riverains se sont opposés au projet. Finalement, le projet devrait être mis en œuvre au printemps prochain.

b) Accueil périscolaire

La directrice donne la parole à Mme RICHOU, Responsable De Site, et à Mme LAFOURCADE, responsable Chantecler, pour une présentation des activités mises en place lors des temps périscolaires et de l'utilisation des locaux.

Une réunion PAM (Pause Activités Méridienne) a eu lieu le 27 septembre 2024 à l'école en présence de Mme RICHOU, Mme BOUKHETÂCHE, responsable Chantecler, et Mme LASSARTESE.

Mme RICHOU informe qu'une demande des parents a été formulée pour que les élèves de CP partent en activité à l'extérieur de l'école dès le début d'année. Un essai sera fait à la rentrée des vacances de la Toussaint.

Un marquage au sol et une signalétique seront mis en place pour éviter les bousculades au moment du passage à la restauration.

Intervention Parent : La question était d'avoir un préau pour que les élèves soient à l'abri quand ils attendent pour entrer dans le réfectoire.

Mme RICHOU répond qu'actuellement il est demandé aux enfants d'attendre sous le préau (plateau sportif) qui est trop petit.

Mme LASSARTESE demande la possibilité d'installer un « auvent » qui permettrait une zone d'abri supplémentaire.

M. BLANC fera part de cette question aux services concernés.

III. Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide et d'accompagnement

La directrice présente les différents dispositifs, plans et projets mis en place à l'école pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

- Les **APC**, Activités Pédagogiques Complémentaires, ont lieu 3 fois par semaine les lundi, mardi et jeudi au cours de la pause méridienne.

Objectifs :

- apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins et les aider face à des difficultés rencontrées dans leurs apprentissages,
- accompagner les élèves dans leur travail personnel
- proposer une activité en lien avec le projet d'école.

Ces activités ne sont pas obligatoires et sont soumises à l'autorisation des parents.

Le projet d'Activités Pédagogiques Complémentaires 2024/2025 sera annexé au projet d'école pour avenant.

- Le **PPRE**, Programme Personnalisé de Réussite Éducative, concerne les élèves en difficulté scolaire qui risquent de ne pas maîtriser les savoirs et les connaissances attendues en fin de cycle.

Objectif :

- cibler les besoins de l'élève et prévoir les aides possibles dans la classe prioritairement : différenciation pédagogique, adaptations pédagogiques, aide du RASED et de l'UPE2A.

- Le **PAP**, Plan d'Accompagnement Personnalisé, est un dispositif d'accompagnement pédagogique répondant aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages et pour lesquels ni le PPRE ni le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ne constituent une réponse adaptée.

- Le **PPS** est un Projet Personnalisé de Scolarisation mis en œuvre pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap.

- Le **RASED**, Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté, est composé d'un psychologue scolaire et d'enseignants spécialisés. (Pas d'enseignant E ou G)

Objectif :

- aider les enseignants à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées au sein de la classe.

- L'**UPE2A**, Unité Pédagogique des Élèves Allophones Arrivants, est un dispositif d'accompagnement des élèves allophones inclus dans les classes ordinaires. Mme DIARRA prend en charge ce dispositif regroupant actuellement 13 élèves du CP au CM2.

L'implantation d'un atelier OEPRE (Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants) dans l'école a été validée et sera pris en charge par Mme DIARRA.

Cet atelier est un espace d'apprentissage pour les parents étrangers primo-arrivants autour de l'enseignement du français, de la découverte des valeurs de la République et du fonctionnement du système scolaire.

- Le **PÔLE RESSOURCE** de circonscription regroupe tous les personnels que l'Inspecteur de l'Éducation nationale peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école. Il est possible de faire remonter au pôle ressource des situations.

- Objectif : prévenir et remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

b) Enseignements Internationaux de Langues Étrangères (EILE)

Dans le cadre des Enseignements Internationaux de Langues Étrangères, renouvelés à la rentrée scolaire 2024, un cours de langue turque est implanté à l'école élémentaire André Meunier à Bordeaux. Ces cours s'adressent uniquement aux élèves à compter du CE1 et ont débuté le 1^{er} octobre. L'horaire hebdomadaire est d'1h30 par semaine.

Fin de séance : 19h40

Signatures :

La présidente,
Christine LASSARTESSE

La secrétaire de séance,
Émilie FABRE


ÉCOLE LAURENTINE INTERNATIONAL
4, rue Saint-Maur - 33000 BORDEAUX
05 57 07 21 53
christine.lassartesse@ecole-laurentine.fr

